

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	J201

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 4221-1 et suivants et l'article 4321-1,

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L214-6, L421-17 et D211-14,

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L811-7 et L811-8,

VU l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment au titre du programme J201,

VU la convention n° 2024_07822 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 1er octobre 2024 relative à l'acquisition d'équipements pour les ateliers de maintenance (EPLEFPA Nantes Terre Atlantique – St Herblain 44),

CONSIDERANT la demande du EPLEFPA Nantes Terre Atlantique (44) sur l'actualisation de la date d'exécution du projet,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

les subventions d'équipements en investissement à hauteur de 243 493 € en faveur des établissements publics figurant en annexe 1 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 243 493 € au titre des opérations en gestion de subvention figurant en annexe 1 ;

D'APPROUVER

l'avenant figurant en annexe 2 de la convention initiale n° 2024_07822 afin de modifier la période d'exécution du projet ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer cet avenant pour les équipements des EPLE ;

D'APPROUVER

le règlement d'intervention figurant en annexe 3 relatif à l'acquisition des équipements mis à disposition des EPLE et l'état récapitulatif figurant en annexe 4.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 1 325 000 € complémentaire sur l'opération 26D00002 pour répondre aux besoins numériques des lycées publics ;

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote dissocié sur le point 4 : équipement numérique individuel des lycéens

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Victoria de VIGNERAL, Hervé JUVIN et Gabriel de CHABOT.